

CONDITIONS GENERALES DE VENTE TLV FRANCE

1. Généralités

Les conditions ci-après sont applicables à toutes les commandes de produits et pièces de rechange pour toutes destinations. Elles sont supposées être acceptées par le client, sans exception ni réserve, sauf dérogation expresse par écrit.

Ceci est également valable pour accords oraux secondaires, garanties et modifications postérieures au contrat. Toute remise d'une commande par un acheteur implique automatiquement son acceptation sans réserve de ces conditions, ainsi que la renonciation totale à ses éventuelles conditions générales d'achat. Les présentes conditions font partie intégrante du contrat.

2. Offres – Commandes

Toutes les spécifications indiquées sur nos documents sont données à titre indicatif. La société TLV se réserve le droit d'apporter à ses produits les modifications techniques qu'elle jugera nécessaires et ce, sans aucun préavis. Ces modifications ne peuvent en rien motiver l'annulation d'une commande ou le refus d'une livraison.

Nos offres sont établies en fonction des données techniques remises par le client. S'il s'avère s'être trompé et qu'il modifie la commande ensuite, le coût de production de ce qui est déjà en cours de fabrication restera à la charge du client.

Si après confirmation de la commande ou même exécution partielle de celle-ci, la situation juridique, financière ou matérielle du client se trouvait modifiée, TLV est en droit d'exiger de l'acheteur des garanties de paiement suffisantes, voire de modifier ou même de supprimer le contrat en tout ou en partie, sans indemnité.

Tout cas de force majeure tels que : incendie, inondation, destruction de machines, grève ou toute cause entraînant une suspension d'activité dans nos usines ou celles de nos fournisseurs, nous réserve la possibilité de suspendre ou modifier l'exécution de nos commandes ou livraisons sans qu'aucune indemnité ne nous soit réclamée.

3. Prix

Nos prix sont basés sur notre tarif annuel valable du 1^{er} janvier au 31 décembre et reconduits d'année en année. Les prix indiqués dans nos offres ont une validité de 3 mois et s'entendent nets, hors taxes et franco de port en France métropolitaine pour toute commande d'un montant minimum fixé et indiqué dans nos tarifs, pour un emballage normal et une expédition normale. Tout emballage particulier ou envoi en express fera l'objet d'une facturation en sus.

En cas d'augmentation importante du prix des matières premières, entre notre confirmation de commande et la livraison, nos prix peuvent être ajustés en fonction. Si l'écart est supérieur à 10 % du prix initial, le client peut résilier le contrat dans les dix jours après avoir pris connaissance des nouvelles conditions.

4. Paiement

Un acompte à la commande de 50 % du montant de cette dernière sera exigé pour toute première commande.

Sauf clause contraire, le paiement des factures émises par TLV s'effectue, à son siège social par chèque, versement bancaire ou traite à **45 jours fin de mois**. La date limite de règlement figurera sur la facture remise au client. Pour toute **prestation de service**, le délai de paiement est de **30 jours date de facture**.

Toute commande donnant lieu à une facturation supérieure à 10 000 € hors taxes, implique le versement d'un acompte à la commande de 30 % du prix net hors taxes.

Nous nous réservons le droit de faire valoir un dommage plus élevé en cas de retard dans le paiement.

5. Délais de livraison

Les délais de livraison donnés dans nos offres sont mentionnés à titre indicatif. Aucun retard ne peut donner lieu au paiement de pénalités de retard, ou toutes autres indemnités ou dommages et intérêts, ou entraîner la résiliation ou l'annulation, totale ou partielle, de la commande, sauf accord express de TLV. La société TLV se réserve le droit de fractionner ses livraisons.

6. Réserve de propriété

Toutes nos livraisons s'effectuent sous réserve de propriété (conformément aux dispositions de la loi du 25 janvier 1985). Toutes les marchandises vendues restent notre propriété jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal, intérêts et accessoires. Les chèques et documents de paiement similaires ne sont considérés comme moyens de paiement qu'à dater de leur encaissement effectif. A défaut de paiement intégral du prix, l'acheteur s'engage à restituer le matériel vendu sur demande de TLV par lettre recommandée.

Nonobstant la réserve de propriété, l'acheteur assume la charge des risques, dès la livraison dans les conditions du contrat, des fournitures vendues. Il est tenu de veiller avec le plus grand soin aux fournitures et de les assurer au profit de qui il appartiendra contre tous les risques qu'elles peuvent courir dès leur livraison.

En cas de retard dans le paiement par l'acheteur ou dans le cas d'inexécutions d'autres obligations contractuelles, nous nous réservons le droit de reprendre la marchandise délivrée après mise en demeure et fixation d'un délai raisonnable de paiement.

7. Garantie

Les fournitures sont garanties pendant une période de 12 mois à compter du jour de leur livraison.

Pendant les 12 mois de garantie, TLV garantit ses fournitures contre tous les vices de conception, de matière ou de fabrication. La garantie est limitée à la remise en état ou au remplacement d'appareils ou de pièces qui nous sont retournés en port payé avant l'expiration du délai de garantie et qui sont reconnus défectueux après examen par notre société TLV.

Pour tout matériel réparé, la garantie sera de 6 mois après la date où les produits sont réexpédiés.

TLV ne peut pas être tenu responsable des conséquences de :

. L'usure normale de la fourniture, de détériorations ou accidents provenant de négligences tels que le manque d'entretien, la détérioration résultant d'un choc, la maladresse, le montage ou l'utilisation défectueux, les mauvaises conditions d'utilisation ou l'inexpérience de l'acheteur ou de son personnel.

. De l'usure d'origine mécanique, thermique ou chimique résultant des conditions d'emploi non conformes aux caractéristiques des fournitures et des dommages provenant d'expérimentations ou d'essais autres que les vérifications habituelles effectuées dans les règles de l'art avant la mise en service du matériel.

Les fournitures défectueuses ayant fait l'objet d'une réparation par l'acheteur sans l'accord préalable et écrit de TLV sont exclues de la garantie.

La garantie de s'applique pas en cas de défaut de paiement de l'acheteur.

8. Reprise de matériels

A réception, l'acheteur devra s'assurer de l'état du matériel. Les réclamations éventuelles devront être faites à réception à l'encontre du transporteur suivant les modalités prévues aux articles 105 et suivants du Code de Commerce.

Toute réclamation pour non-conformité par rapport à la commande ou vice apparent se fera, sous peine de forclusion, dans un délai de huit jours suivant la livraison.

Si le client s'est trompé dans sa commande et ne s'en aperçoit qu'à la livraison, TLV peut éventuellement reprendre le matériel (uniquement standard) avec une décote de 30 % et le renvoi de celui-ci au siège de TLV France sera aux frais du client.

Cette reprise avec 30 % de décote ne sera acceptée que si les produits sont dans leur emballage d'origine et en parfait état neuf. Sinon, une décote supplémentaire pourra être appliquée en fonction de l'état des produits à réception en nos locaux.

9. Juridiction, loi applicable

Tous les litiges et contestations qui naîtraient à l'occasion de l'application des présentes conditions générales de vente seront de la compétence du Tribunal de Commerce de Lyon.

Notre société se réserve le droit de soumettre un litige au Tribunal compétent du siège de l'acheteur. Les rapports entre les parties au contrat sont régis par le droit français.